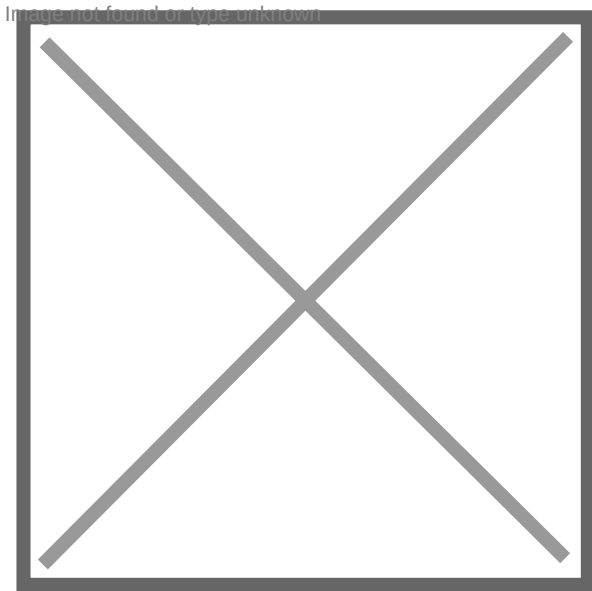




faire radier juge prud'hommal

Par **jeanlo**, le **02/10/2009** à **12:09**

Bonjour, mon patron a été reconnu fautif pour mon licenciement (abusif) par la cour d'appel d'Aix. Que puis-je faire pour qu'il ne fasse plus parti du conseil des prud'hommes comme c'est le cas depuis trop longtemps?
merci

Par **julius**, le **03/10/2009** à **11:22**

La radiation d'un juge prud'homal suppose qu'il ait commis de nombreuses erreurs de jugement en droit, ou qu'il ne respecte pas l'éthique (soudoiment par exemple) d'un juge.

En revanche tout jugement d'ordre personnel ou professionnel ne peut remettre en cause ce mandat. Ce mandat ne peut être dénoncé qu'en cas de condamnation judiciaire.

Par **jeanlo**, le **03/10/2009** à **12:31**

bonjour et merci pour la réponse. Je trouve inadmissible sa présence en tant que juge car pour me faire condamner par ses... "colleagues" il n'a pas hésité à donner un modèle de témoignage à deux employés et use sans arrêt de mensonges flagrants pour se justifier! J'en suis à me dire que la meilleure justice ne peut-être rendue que par soi-même!
je vais quand même voir ce que je peux faire... légalement (en écrivant au ministre concerné ou autre)

Par **julius**, le **03/10/2009** à **12:33**

Vous pouvez toujours dans un premier temps , écrire à Monsieur le Président du conseil des prud'hommes de l'administration concernée.

Bonne chance à vous